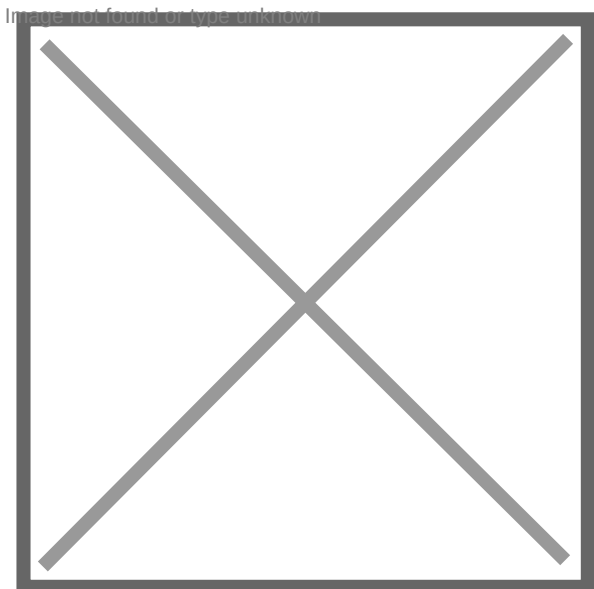




Utilisation d'enveloppes pré-affranchies

Par **vesuvio**, le **01/12/2016 à 18:34**

Bonsoir,

J'ai voulu utiliser pour du courrier personnel des enveloppes pré-affranchies (lettres prioritaires 20g validité illimitée) que m'avais adressées divers organismes.

J'ai simplement masqué avec du correcteur blanc le logo de l'organisme (dans le coin supérieur gauche) et collé une étiquette (mentionnant mon propre destinataire) sur leur adresse pré-imprimée.

Or mes correspondants ont dû acquitter au facteur une taxe pour courrier non-affranchi, pour qu'on leur remette la lettre !

Est-ce normal ?

L'organisme a bien payé l'affranchissement de ces enveloppes à La Poste et me les a adressé à titre publicitaire. Peu importe que les enveloppes soient utilisées pour un autre usage ?

Par **Lag0**, le **01/12/2016 à 19:15**

Bonjour,

Lorsque vous parlez d'enveloppe pré-affranchies, voulez-vous parler d'enveloppes T ?

Si ce sont des enveloppes T, vous ne pouvez pas les utiliser. Le principe de ces enveloppes est différent du pré-affranchi, le destinataire paie seulement les plis qui lui reviennent. Donc si vous les utilisez en changeant le destinataire, cela ne fonctionne plus.

Par **vesuvio**, le **01/12/2016** à **19:25**

bonjour,

[citation]Lorsque vous parlez d'enveloppe pré-affranchies, voulez-vous parler d'enveloppes T ? [/citation]

Non pas les enveloppes T mais les enveloppes avec un timbre imprimé dans le coin supérieur droit.

En fait les mêmes que celles qu'on achète dans un bureau de poste sauf qu'il y a le logo de l'organisme imprimé dessus (et parfois au verso de l'enveloppe) mais que j'avais pris soin de masquer avec du correcteur blanc.